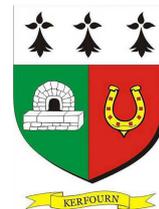


BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

DECEMBRE 2019



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h
Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h
Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 14h 16h - 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 - 14h 16h - 21h
Jeudi 7h30 - 14h 16h - 21h
Vendredi 7h30 - 14h 16h - 1h
Samedi 8h - 14h 16h - 1h
Dimanche 9h - 14h 16h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h - 12h 13h30 - 16h

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi midi menu
ouvrier

12h à 13h45

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-garderie municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h - 13h

16h - 19h15

Samedi 8h - 13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerponner Noyal Pontivy

Lundi au samedi 9h30 à 12h et 14h
à 18h30 en été et 17 H en hiver
du 1 octobre au 1 avril

Chers concitoyens,

La fin de l'année arrive à grand pas et pour l'équipe actuelle la fin du mandat. La période de réserve qui a débuté le 1 septembre nous oblige à mesurer nos propos. Je vais donc profiter de cet intermède pour communiquer sur des thèmes nombreux et variés adressés à la mairie à votre destination.

Pour information, début février, le départ de Christine en retraite va impacter le fonctionnement de la cantine et de la halte garderie. Nous devons en profiter pour nous interroger sur notre organisation. Mais, cela restera un temps partiel avec des horaires décalés imposant une forte amplitude quotidienne. Ce travail nécessite de fortes qualités humaines. Nous ouvrons les candidatures dès à présent.

Nous avons reçu une bonne nouvelle mi-novembre. Depuis le mois de mai, nous savions que le budget de la rénovation de la cantine n'était pas bouclé. La sous-préfecture, constatant les disponibilités financières de la DETR 2019, nous a proposé une somme de 95 000 €. Pour information, nous avons demandé 104 000 €. Maintenant, nous travaillons sur les derniers ajustements techniques. Nous avons prévu une enveloppe de 330 500 € HT de travaux mais en rénovation, le risque de dépassement budgétaire est à prendre en compte. Notre trésorerie nous permet d'envisager, sereinement, ce projet. L'utilisation de la salle et de la cantine sera donc impossible à partir de la mi-mai 2020 pendant un an certainement.

Election municipale :

Date limite d'inscription sur les listes électorales le vendredi 7 février 2020 théoriquement à minuit en effectuant votre demande sur le site www.service-public.fr « icône élection » ou à la mairie avant la fermeture de 18 H.

Date limite de réception des déclarations de candidature en vue du 1 tour de scrutin le jeudi 27 février 18 H à la préfecture.

Date d'ouverture de la campagne électorale le lundi 2 mars 0 heure.

Date de clôture de la campagne électorale le samedi 14 mars à minuit.

1 er tour des élections municipales le dimanche 15 mars.

Date de la clôture de la campagne électorale pour le 2 ème tour le samedi 21 mars à minuit.

2 ème tour des élections municipales le dimanche 22 mars.

Joel Marivain

Naissance :

2 naissances

Décès :

Gabriel Le Borgne né le 8 mars 1956 à Guémené sur scorff décédé le 19 septembre à Vannes.

Anne Chapel née le 3 septembre 1929 à Kermoisan décédée le 4 novembre à Noyal-Pontivy.

Clautilde Jégonday épouse Lorans née au bourg l 3 juin 1940 décédée le 10 novembre à Lorient.

Mention de décès :

Pascaline Le Layo épouse Guilloux née à Porh Piron le 14 mars 1921 décédée le 27 septembre à Crédin,

Louise Le Layo épouse le Guilloux née à Porh Piron le 25 mars 1922 décédée le 26 septembre à Fontcouvert (17),

Simone Hudo épouse Cusani née au Gastonnet le 8 septembre 1931 décédée le 22 novembre à Six Fours Les Plages (83).



Note d'information aux usagers

Madame, Monsieur

Nous avons un souci avec le dégrilleur à l'entrée de la station d'épuration de la Fontaine avec des arrivées inopportunes de graisse et autres objets comme des lingettes, des couches pour bébé et autres déchets qui provoquent **une obstruction du réseau d'eaux usées sur votre secteur à plusieurs reprises** ces derniers mois.

Certaines personnes, le plus souvent par ignorance des conséquences, jettent toutes sortes d'objets dans les toilettes tels que des **cotons tiges, serviettes et tampons hygiéniques, préservatifs, couches, lingettes, litières pour chat** ... au lieu de les jeter dans une poubelle.

Cela peut avoir un impact important sur le bon écoulement du réseau d'eaux usées de la commune et du fonctionnement de la station de traitement des eaux usées. Le délégataire intervient pour évacuer ces déchets mais nous sommes obligés de compléter la surveillance avec les agents de la commune.

! Tous ensembles préservons l'environnement !

! Les déchets se jettent dans une poubelle et non dans les toilettes !



Damm Veur : costumes bretons sur mesure

Mickael Malestroit a créé son entreprise de fabrication artisanale de gilets pour hommes inspirés des codes des costumes des pays bretons, des gilets confortables pour l'intérieur et l'extérieur à prix abordables.

Tél : 06.68.45.37.79

Damm.veur@sfr.fr

La ligne régulière dite de marché qui existait le lundi depuis de nombreuses années va être supprimée pour être gérée à partir du 1 janvier 2020 par une ligne de transport à la demande sur réservation du lundi au samedi. Ce service fonctionne en porte à point et offre trois allers/retours par jour, c'est-à-dire que le car s'arrête chez l'utilisateur pour être déposé aux arrêts de car prévus : Noyal-Pontivy centre, le plateau médical de Noyal, la gare de Pontivy et la Place Aristide Briand de Pontivy.

FONCTIONNEMENT

JOURS



**DU LUNDI
AU SAMEDI**
(HORS JOURS FÉRIÉS)

HORAIRES



ALLER

9 h 30
11 h 30
14 h 30

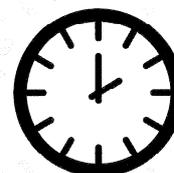
HEURES D'ARRIVÉE
AU POINT D'ARRÊT



RETOUR

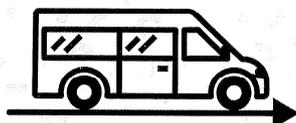
11 h 30
14 h 30
17 h 30

HEURES DE DÉPART
DU POINT D'ARRÊT



Il est possible, selon la fréquentation du TAD, que l'horaire d'arrivée soit décalé - et ce jusqu'à 30 min. La centrale de réservation vous tiendra informé le cas échéant.

ARRÊTS



Différent d'un service de taxi,
le TAD vient vous chercher à domicile
et vous transporte à des arrêts :



Voir carte
pages 4 & 5

TARIFS

TICKET UNITÉ : 2 €
CARTE 10 VOYAGES : 15 €

Un voyage = un aller ou un retour
Il vous faut deux tickets pour un aller-retour

Les titres de transport MooviTAD sont en vente
dans le véhicule TAD, auprès du conducteur.



Les tickets sont utilisables
sur le réseau PondiBUS dans
les conditions en vigueur :

les tickets unité sont valables
2 h et ouvrent droit à
une correspondance.

CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :

Le CAUE du Morbihan propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à se poser les bonnes questions, définir son projet en trouvant les solutions constructives et techniques, les plus appropriées notamment en fonction de ses ressources financières.

Lieu de rendez-vous : 1 place Ernest Jan siège de Pontivy Communauté.

Tel 02.97.62.40.90

conseil@caue56.fr

Dépenses et recettes des administrations publiques 2017-2018

La situation s'améliore ? Je note des dépenses sociales de 600,4 milliards et des cotisations sociales de 381 milliards.

Dépenses et recettes des administrations publiques

(en Mds€)

	2017	2018	18/17 (%)
Dépenses de fonctionnement**	412,5	418,1	1,4
dont conso. intermédiaires**	110,7	112,8	1,9
dont rémunérations	290,8	294,1	1,1
Intérêts**	44,0	44,2	0,4
Prestations sociales	589,7	600,4	1,8
Autres transferts et subventions	168,7	174,0	3,1
Acquisition nette d'actifs non financiers	79,1	81,9	3,5
dont investissement	76,7	79,7	3,9
Total des dépenses	1294,0	1318,5	1,9
Ventes et autres recettes	90,7	91,3	0,7
Revenus de la propriété	15,1	15,0	-0,5
Impôts	674,3	708,7	5,1
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	294,4	312,8	6,2
dont impôts sur les produits et la production	372,4	388,4	4,3
Cotisations sociales effectives	387,4	381,0	-1,7
Autres recettes*	62,8	62,9	0,2
Total des recettes	1230,4	1258,9	2,3
Besoin de financement	-63,6	-59,6	

* Y compris cotisations sociales imputées

** Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

Sources : Insee, DGFIP, DGTTrésor, notification de mars 2019.

La dette au sens de Maastricht est stable en points de PIB

Fin 2018, la dette des administrations publiques (dette brute consolidée en valeur nominale) s'élève à 2 315,3 Md€. Elle s'accroît de 56,6 Md€ en 2018, après +70,2 Md€ en 2017. Elle atteint 98,4 % du PIB fin 2018, comme en 2017. La dette publique nette est stable également en points de PIB : elle s'établit à 89,5 % du PIB comme en 2017.

La contribution de l'État à la dette publique s'accroît de 73,5 Md€, une variation supérieure à son besoin de financement (-69,9 Md€) du fait d'une hausse de la trésorerie et malgré un montant élevé de primes à l'émission. La dette des organismes divers d'administration centrale augmente de 0,3 Md€ ; l'endettement de SNCF Réseau est en hausse (+2,2 Md€) tandis que la caisse nationale des autoroutes (CNA) se désendette de 2,1 Md€.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 205,6 Md€ fin 2018 contre 201,2 Md€ fin 2017, soit une hausse de 4,4 Md€. La Société du Grand Paris accroît son endettement à hauteur de 2,9 Md€.

Les administrations de sécurité sociale voient leur contribution à la dette publique diminuer fortement (-21,6 Md€ soit un endettement de 204,0 Md€ à fin 2018) du fait d'un désendettement de la Cades et de l'Acoss pour respectivement 17,9 Md€ et 5,3 Md€.

La dette publique (Maastricht) et la dette nette

(en Mds€)

	Dette publique		Dette nette	
	2017	2018	2017	2018
Ensemble	2258,7	2315,3	2053,5	2106,5
dont État	1768,9	1842,4	1669,2	1733,4
Organismes divers d'administration centrale	62,9	63,3	46,9	50,5
Adm. Publiques locales	201,2	205,6	189,1	193,1
Adm. de sécurité sociale	225,6	204,0	148,3	129,5

Sources : Insee, DGFIP, DGTTrésor, notification de mars 2019.

Pour en savoir plus

Prochaine publication : mars 2020

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr

Journée Portes Ouvertes

L Université de Bretagne Sud organise une journée Portes Ouvertes le samedi 8 février 2020 de 9h à 17 h sur ses 3 campus, à Vannes, Lorient et Pontivy. Cette journée est destinée aux lycéens, futures étudiants ou étudiants en poursuite d'études

Ates (Association Travail Emploi Solidarité) le service solidaire

Nous avons utilisé les services d'ATES pour entretenir une parcelle non entretenue en secteur urbanisé en démolissant toutes constructions non déclarées. Cette association intermédiaire vous propose la mise à disposition de personnel pour une heure, une journée ou plus pour le ménage, le repassage, le jardinage, la garde d'enfants et les petits travaux divers.

Le service à la personne est déductible à 50 % de votre impôt ou crédit d'impôt. Vous avez la possibilité de payer par chèque CESU préfinancé. C'est simple.

Tel 02.97.25.15.15

atespontivy@orange.fr

Thermographie des façades et lutte contre les fraudes à l'isolation

Le point infos de Pontivy Communauté organise une opération pour visualiser les déperditions de chaleur des façades extérieures des habitations avec l'utilisation d'une caméra thermique. Les particuliers peuvent, par la suite, récupérer leurs clichés et bénéficier de conseils personnalisés. C'est gratuit et vous aurez un argument efficace pour lutter contre le harcèlement téléphonique.

Les aides à la rénovation

L'ensemble de ces dispositifs est disponible sur le site <https://www.faire.fr/aides-de-financement/en-france> ou auprès du point d'information de Pontivy Communauté

Les points de vigilance

Ni l'État, ni l'Anah, ni les collectivités territoriales ne cautionnent aucun démarchage téléphonique, à domicile, proposant un diagnostic énergétique ou se voulant pressant dans l'optique de faire de travaux.

Les offres de travaux à 1€, dans le cadre de l'opération coup de pouce lancé dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, (isolation « à 1 € », chauffage à 1€) sont soumises à certaines conditions tenant notamment à la nature des travaux, aux revenus des ménages et l'entreprise de travaux **doit être signataire de la charte « coup de pouce » du Ministère de la Transition écologique et Solidaire.**

Il convient ne pas s'engager à la légère, des travaux mal pensés ou mal réalisés peuvent être source de dépenses conséquentes ultérieurement. **Des règles protectrices du consommateur existent, n'hésitez pas à les faire valoir :**

- **Une visite technique préalable et la remise d'un devis est obligatoire**, cela vous permettra notamment d'identifier précisément la société, la nature des travaux envisagés ;
- **Un contrat écrit contenant un bordereau de rétractation** doit vous être remis ;
- Vous pouvez vous rétracter sans frais pendant 14 jours. N'acceptez pas que les travaux débutent avant l'expiration de ce délai, si vous vous rétractez, vous devrez payer la portion des travaux déjà accomplis
- **Aucune somme d'argent ne peut vous être réclamée avant un délai de 7 jours** et une note ou facture doit vous être remise

Si une entreprise ne respecte pas ses obligations lors de la conclusion du contrat à votre domicile ou fait obstacle à votre droit de rétractation, contactez le service Concurrence, consommation et répression des fraudes de la [DDPP du département](#) où elle est installée.

Contact et réservation : 02.97.07.12.98

infoshabitat@pontivy-communaute.bzh

SOLIHA Morbihan Tel 02.97.40.96.96 ou Accueil56@solihha.fr

Faire appel à Soliha pour vous conseiller lors de votre achat :

- visite du logement avec une évaluation objective et neutre du bien
- préconisations des travaux à faire selon l'état du bâti et les normes en vigueur
- budget à mobiliser pour mettre aux normes le logement
- conseils techniques sur les aménagements à envisager
- information sur les financements et les subventions mobilisables

Soliha vous accompagne pour sécuriser votre achat.

Le site à consulter pour la plupart des démarches administratives : www.service-public.fr

Le site service-public.fr est consulté environ 24 millions de fois par mois en 2018. Au 30 juin 2018, il y avait 3 110 000 comptes ouverts et le site constat chaque mois l'ouverture d'environ 70 000 comptes supplémentaires. Ce site permet de télécharger les formulaires CERFA. 5,3 millions de téléchargements sont effectués par mois. L'avantage est de disposer du dernier cerfa en cours de validité. Les communes (50 % de la population couverte fin 2018) intègrent progressivement cette proposition numérique. Nous avons adhéré à ce bouquet numérique en 2015 pour vous aider et faciliter de nombreuses démarches. Nous sommes à même de vous faire bénéficier de ses outils sur le principe de l'aidant numérique.

L'AIDANT NUMERIQUE

Dépasser vos réticences

Pour vous aider dans les démarches administratives de plus en plus dématérialisées, si vous n'êtes pas à l'aise avec les @, les courriels et le compte ANTS, la commune vous propose son aide soit le mercredi à la médiathèque, soit à la mairie. Nous avons rempli par exemple les pré-demandes de carte nationale d'identité en créant leur compte numérique.

CE QUE FAIT L'AIDANT NUMERIQUE :

➤ **Détection et orientation :**

- Accompagner vers un test pour voir votre niveau d'autonomie sur les outils numériques
- Orienter vers des structures pour un accompagnement numérique
- En matière d'accès aux droits l'aidant numérique peut vous orienter vers un professionnel ou un service adapté

➤ **Assistance :**

- Accompagner dans les démarches en ligne

➤ **Facilitation :**

- Accompagner sur les services en ligne

➤ **Formation :**

- Intervenir sur des apprentissages

QU'EST-CE QU'UN AIDANT NUMERIQUE ?

Personne qui vous accompagne et qui réalise avec vous et non à votre place les démarches numériques.

Il peut proposer également une orientation vers d'autres services.



LES LIMITES DE L'AIDANT NUMERIQUE :

- Ne conserve pas vos données personnelles (identifiants, mots de passe, copie de documents...)
- Ne s'engage pas sur un accès aux droits
- Ne s'engage pas sur un délai de réponse
- Ne s'engage pas sur une prise en charge par un tiers
- Ne se substitue pas à l'expertise
- Ne s'engage pas sur les montants d'aide

NB : Vous restez entièrement responsable des démarches et déclarations en ligne